

# Étude : Travailleurs autochtones recevant des paiements de la Prestation canadienne d'urgence en 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 3 août 2022

---

Une nouvelle étude fournit des renseignements sur les caractéristiques socioéconomiques des travailleurs autochtones qui ont reçu des paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) de mars à septembre 2020. En vigueur du 15 mars au 26 septembre 2020, le programme de la PCU a été mis sur pied par le gouvernement fédéral pour fournir du soutien au revenu aux travailleurs canadiens admissibles qui avaient cessé de travailler involontairement ou qui travaillaient un nombre réduit d'heures en raison de la pandémie de COVID-19. L'étude est fondée sur des données administratives du programme de la PCU, lesquelles ont été couplées à celles tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2016.

Parmi les travailleurs qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, les travailleurs autochtones (39,2 %) étaient plus susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU que les travailleurs non autochtones (33,9 %). Environ 41,5 % des travailleurs des Premières Nations ont reçu des paiements de la PCU en 2020, tout comme 36,2 % des travailleurs métis et 40,3 % des travailleurs inuits. Des résultats de l'Enquête sur la population active (EPA) ont montré que si les répercussions initiales de la pandémie sur le marché du travail étaient semblables chez les personnes autochtones et non autochtones, la relance a été plus lente chez les personnes autochtones au cours des six mois suivant le début de la pandémie (de mars à août 2020), en particulier chez les femmes et les jeunes autochtones.

Chez les personnes des Premières Nations, les proportions de travailleurs inscrits et de travailleurs non inscrits qui ont reçu des paiements de la PCU en 2020 étaient similaires. Cependant, les travailleurs inscrits vivant dans les réserves étaient plus susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU que ceux vivant hors réserve.

Parmi les différents groupes d'âge, de même que chez les travailleurs non autochtones, ce sont les travailleurs autochtones de 15 à 24 ans qui étaient les plus susceptibles d'avoir touché des paiements de la PCU, suivant un marché des emplois d'été difficile en 2020. Cependant, l'écart le plus important entre les proportions de travailleurs autochtones (38,2 %) et non autochtones (32,0 %) qui ont reçu des paiements de la PCU a été observé chez ceux de 25 à 54 ans, en particulier chez les hommes.

Des différences régionales ont été constatées parmi les travailleurs autochtones qui ont reçu des paiements de la PCU, et ceux de l'Alberta (43,2 %) et de la Saskatchewan (41,8 %) étaient les plus susceptibles de bénéficier du programme. Parmi les travailleurs inuits, ceux qui vivaient à l'intérieur de l'Inuit Nunangat étaient plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU (42,1 %) que ceux qui vivaient à l'extérieur (36,2 %).

Les travailleurs autochtones ont été plus durement touchés dans certains secteurs d'emploi que dans d'autres. Comme pour leurs homologues non autochtones, les travailleurs autochtones du secteur des arts, spectacles et loisirs ainsi que de celui des services d'hébergement et de restauration étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU en 2020, les travailleurs de ces secteurs ayant enregistré les plus fortes baisses du nombre d'heures travaillées.

Comparativement aux autres groupes de revenu, les travailleurs autochtones situés dans le palier inférieur de 10 % de la répartition du revenu d'emploi étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU (57,7 %). Ces résultats concordent avec les données de l'EPA, selon lesquelles les travailleurs faiblement rémunérés en général figuraient parmi les plus durement touchés par le ralentissement du marché du travail engendré par la COVID-19.

Les travailleurs autonomes autochtones ainsi que les travailleurs autochtones qui travaillaient pour une petite entreprise (de 1 à 99 employés) étaient également plus susceptibles de toucher des paiements de la PCU. Des résultats similaires ont aussi été observés chez les travailleurs non autochtones. Les données de l'EPA et celles de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises, respectivement, ont révélé que ces deux groupes ont été plus touchés par l'arrêt de l'économie provoqué par la pandémie.



**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5356.**

L'étude « [Travailleurs autochtones recevant des paiements de la Prestation canadienne d'urgence en 2020](#) » de la série *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* ([45280001](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).